

même type fut installée avec la permission des fonctionnaires. Cette deuxième échelle, emportée en 1934 a été remplacée en 1935 et cette dernière a de nouveau été emportée en décembre dernier. Quand on l'a reconstruite en 1935, on ne l'a pas établie tout à fait au même endroit, à cause de l'élévation du niveau de l'eau, à l'extrémité du barrage qui était l'endroit logique. Le résultat fut plus décourageant que jamais et je ne crains pas d'affirmer qu'aucun poisson n'a monté. On a signalé vaguement la présence d'une truite en amont du barrage. La compagnie n'est pas à blâmer de s'être conformée aux ordres reçus. Après avoir construit l'échelle trois fois à ses propres dépens, elle aurait récemment déclaré au ministère qu'elle s'en lavait les mains, qu'elle avait suivi les ordres donnés et que, si le département ne peut imaginer une échelle efficace et solide, elle prendrait elle-même des mesures à cette fin.

J'ai demandé quel était le coût de cette échelle à poisson et on m'a répondu qu'on n'en savait rien, car elle avait été construite et mise en place par le propriétaire du barrage. Ceci est exact, mais j'ai en main une lettre d'un fonctionnaire à un autre où le coût de la première échelle est indiqué ainsi qu'une estimation de la seconde. La chose n'est pas bien importante mais c'est une preuve que le ministère ne donne que les renseignements qu'il veut bien donner. J'aurais peut-être pu laisser entendre que le ministère était à blâmer dans cette affaire, mais je ne suis pas prêt à le faire. Il est facile de faire preuve de sagesse après coup, et si j'avais été dans la même position j'aurais peut-être commis la même erreur, mais je n'aurais certainement pas pris l'attitude qu'on a prise subséquemment. Je reproche au ministère d'avoir refusé de se rendre compte des résultats et des faits.

Pendant deux ou trois ans il a essayé de prouver que j'avais tort; il a essayé de démontrer que des gens qui avaient passé toute leur vie sur les lieux ne savaient pas ce qu'ils disaient. Le ministère a prétendu que le poisson montait quand ce n'était pas vrai. Il y a quelques années je leur ai fait une proposition amicale. Je leur ai dit: Oublions qui est dans le tort, unissons nos efforts pour améliorer la situation. Mais les fonctionnaires du ministère sont obstinés comme les Médés et les Perses, et peut-être davantage; car lorsqu'ils affirment une chose il est impossible de leur démontrer qu'ils se sont trompés. Ils ne voulaient aucunement admettre l'insuccès de l'affaire et ils installèrent un parc en amont du barrage afin de prendre le poisson qui passait certainement par cette échelle, à leur avis, mais ils ne prirent pas même

[M. Neill.]

une carpe. Ils admettent maintenant que cette installation ne vaut rien et que la montaison de saumon coho a été anéantie. J'ai en main six lettres de fonctionnaires qui reconnaissent tous, en langage plus ou moins précis, qu'il en est ainsi. Ils admettent que la montaison est disparue, ils avouent que l'échelle à poisson n'est d'aucune utilité, et cependant ils ne font rien.

Puis pour essayer de se justifier, ils vous disent: En somme, le coho n'est pas monté dans le lac, il a frayé dans le fleuve. Racontez cela à un pêcheur et vous ferez rire de vous. Il se peut qu'il fraye dans le fleuve en aval du barrage dans certaines circonstances, mais la chose ne réussit pas. Comment pourrait-il en être ainsi si on se rappelle qu'il y a deux ans la région en aval du barrage fut à sec pendant trois semaines? Le saumon monte, non seulement dans le lac mais aussi dans les cours d'eau en amont du lac. Ces mêmes fonctionnaires vous diront aussi qu'il se peut bien que les poissons ne soient jamais montés dans le lac, même avant la construction du barrage. S'il en est ainsi, que faut-il penser du rapport des fonctionnaires de ce ministère? Pourquoi ont-ils obligé trois fois cette compagnie à construire cette échelle? Que pensez-vous de l'expert qui a déclaré que quantité de poissons montaient cette échelle? Je vous citerai une lettre typique qui illustre bien ce que disent ces fonctionnaires. En voici le texte:

De fait, j'ai consulté les archives du ministère au sujet de cette question et je constate que dès 1898 le commissaire des Pêcheries de ce temps-là, parlant des obstructions naturelles dans la partie inférieure de la rivière, déclarait que "dans le moment la rivière offre peu d'importance au point de vue de la pêche du saumon".

Elle était, certes, de peu d'importance au point de vue de la pêche du saumon, il y a quarante ans. Dans ce temps-là le saumon était si abondant dans le fleuve Fraser et la rivière Skeena et leurs tributaires que les fabriques de conserves fixaient un contingentement pour les pêcheurs. Elles n'acceptaient que 200 poissons de chaque embarcation par soir. Les pêcheurs devaient jeter à l'eau tous les autres poissons, ou bien ne pas pêcher du tout. Cette rivière, sans doute, n'avait aucune importance au point de vue de la pêche du saumon il y a quarante ans parce qu'on pouvait prendre le saumon plus facilement et en plus grand nombre dans d'autres rivières. C'est un piètre argument à l'appui de l'affirmation que les pêcheurs devraient abandonner cette rivière maintenant que toutes les rivières et tous les cours d'eau sont importants.

Je l'ai dit, cette échelle a été emportée par les eaux au mois de décembre dernier. J'ai